

**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE  
DU : SULCC - CLC**  
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°27 du 5 juillet 2024 relative à la demande d'habilitation de la maquette de formation du diplôme d'université (DU) Préparation au TOEIC;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°28 du 4 juillet 2025 relative au renouvellement des diplômes d'université (DU) Langues européennes - Niveaux A1-1, A1-2, A1, A2, B1, B2.1, B2.2, C1 et Langues Orientales - Niveaux A1.1, A1.2, A2, B1, B2.1, B2.2, C1-1 et C1-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°28 du 4 juillet 2025 relative à la création du diplôme d'université (DU) Préparation au TOEIC entreprise;

Et sur proposition du Vice-Président en charge de la Formation,

**ARRÈTE**

**Article 1 :** Les jurys de diplômes d'université du Service universitaire des langues, des cultures et des certifications sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION	Président et Président suppléant *		Membres	
	Nom et Prénom	Grade	Noms et Prénoms	Grade
D.U. CLC - Langue européenne Découverte A1-1 Allemand	Marjorie JANER	MCF	Isabelle COMBES	PRAG

**Article 2 :** Le Vice-Président en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE  
DU : SULCC - CLC**  
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°27 du 5 juillet 2024 relative à la demande d'habilitation de la maquette de formation du diplôme d'université (DU) Préparation au TOEIC;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°28 du 4 juillet 2025 relative au renouvellement des diplômes d'université (DU) Langues européennes - Niveaux A1-1, A1-2, A1, A2, B1, B2, C1 et Langues Orientales - Niveaux A1.1, A1.2, A2, B1, B2.1, B2.2, C1-1 et C1-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°28 du 4 juillet 2025 relative à la création du diplôme d'université (DU) Préparation au TOEIC entreprise;

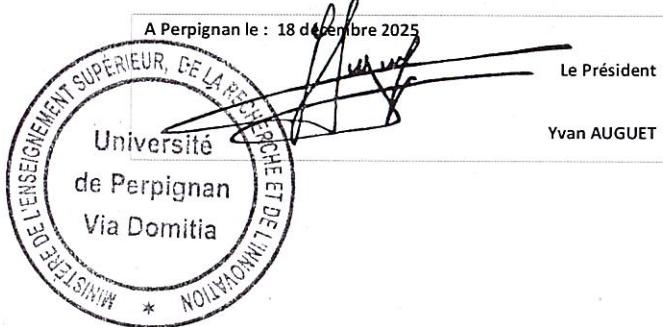
Et sur proposition du Vice-Président en charge de la Formation,

**ARRÈTE**

**Article 1 :** Les jurys de diplômes d'université du Service universitaire des langues, des cultures et des certifications sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

D.U. CLC - Langue européenne Elémentaire A1-2 Allemand	Marjorie JANER	MCF	Isabelle COMBES	PRAG
---	----------------	-----	-----------------	------

**Article 2 :** Le Vice-Président en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE  
DU : SULCC - CLC**  
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;  
 Vu la délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°27 du 5 juillet 2024 relative à la demande d'habilitation de la maquette de formation du diplôme d'université (DU) Préparation au TOEIC;  
 Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;  
 Vu la délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°28 du 4 juillet 2025 relative au renouvellement des diplômes d'université (DU) Langues européennes - Niveaux A1-1, A1-2, A1, A2, B1, B2.1, B2.2, C1 et Langues Orientales - Niveaux A1.1, A1.2, A2, B1, B2.1, B2.2, C1-1 et C1-2;  
 Vu la délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°28 du 4 juillet 2025 relative à la création du diplôme d'université (DU) Préparation au TOEIC entreprise;  
 Et sur proposition du Vice-Président en charge de la Formation,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Les jurys de diplômes d'université du Service universitaire des langues, des cultures et des certifications sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

D.U. CLC - Langue européenne Elémentaire A1 (Anglais, Espagnol, Italien)	Marjorie JANER	MCF	Isabelle COMBES	PRAG
--	----------------	-----	-----------------	------

**Article 2 :** Le Vice-Président en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE  
DU : SULCC - CLC**  
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°27 du 5 juillet 2024 relative à la demande d'habilitation de la maquette de formation du diplôme d'université (DU)

Préparation au TOEIC;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°28 du 4 juillet 2025 relative au renouvellement des diplômes d'université (DU) Langues européennes - Niveaux A1-1, A1-2, A1, A2, B1, B2.1, B2.2, C1 et Langues Orientales - Niveaux A1.1, A1.2, A2, B1, B2.1, B2.2, C1-1 et C1-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°28 du 4 juillet 2025 relative à la création du diplôme d'université (DU) Préparation au TOEIC entreprise;

Et sur proposition du Vice-Président en charge de la Formation,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Les jurys de diplômes d'université du Service universitaire des langues, des cultures et des certifications sont composés comme suit pour l'année universit:

D.U. CLC - Langue européenne Intermédiaire A2 (Allemand, Anglais, Espagnol, Italien)	Marjorie JANER	MCF	Isabelle COMBES	PRAG
--	----------------	-----	-----------------	------

**Article 2 :** Le Vice-Président en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE  
DU : SULCC - CLC**  
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°27 du 5 juillet 2024 relative à la demande d'habilitation de la maquette de formation du diplôme d'université (DU)

Préparation au TOEIC;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°28 du 4 juillet 2025 relative au renouvellement des diplômes d'université (DU) Langues européennes - Niveaux A1-1, A1-2, A1, A2, B1, B2.1, B2.2, C1 et Langues Orientales - Niveaux A1.1, A1.2, A2, B1, B2.1, B2.2, C1-1 et C1-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°28 du 4 juillet 2025 relative à la création du diplôme d'université (DU) Préparation au TOEIC entreprise;

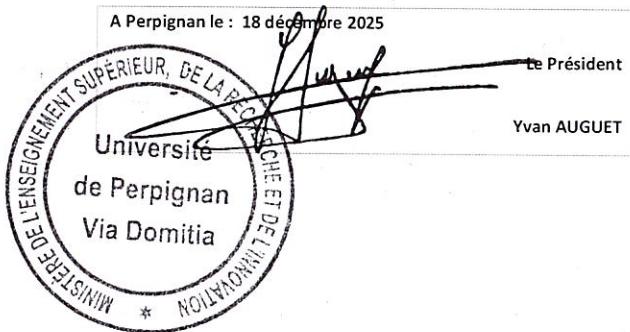
Et sur proposition du Vice-Président en charge de la Formation,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Les jurys de diplômes d'université du Service universitaire des langues, des cultures et des certifications sont composés comme suit pour l'année universit:

D.U. CLC - Langue européenne Indépendant B1 (Allemand, Anglais, Espagnol, Italien)	Marjorie JANER	MCF	Isabelle COMBES	PRAG
--	----------------	-----	-----------------	------

**Article 2 :** Le Vice-Président en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE  
DU : SULCC - CLC**  
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°27 du 5 juillet 2024 relative à la demande d'habilitation de la maquette de formation du diplôme d'université (DU) Préparation au TOEIC;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°28 du 4 juillet 2025 relative au renouvellement des diplômes d'université (DU) Langues européennes - Niveaux A1-1, A1-2, A1, A2, B1, B2.1, B2.2, C1 et Langues Orientales - Niveaux A1.1, A1.2, A2, B1, B2.1, B2.2, C1-1 et C1-2;

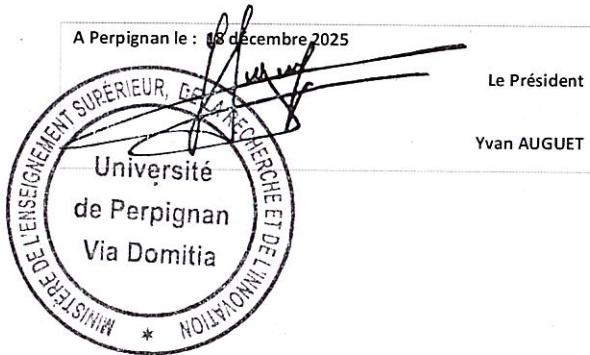
Vu la délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°28 du 4 juillet 2025 relative à la création du diplôme d'université (DU) Préparation au TOEIC entreprise; Et sur proposition du Vice-Président en charge de la Formation,

**ARRÈTE**

**Article 1 :** Les jurys de diplômes d'université du Service universitaire des langues, des cultures et des certifications sont composés comme suit pour l'année universit:

D.U. CLC - Langue européenne Confirmé B2-1 (Allemand, Anglais, Espagnol, Italien)	Marjorie JANER	MCF	Isabelle COMBES	PRAG
---	----------------	-----	-----------------	------

**Article 2 :** Le Vice-Président en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE  
DU : SULCC - CLC  
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°27 du 5 juillet 2024 relative à la demande d'habilitation de la maquette de formation du diplôme d'université (DU) Préparation au TOEIC;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°28 du 4 juillet 2025 relative au renouvellement des diplômes d'université (DU) Langues européennes - Niveaux A1-1, A1-2, A1, A2, B1, B2.1, B2.2, C1 et Langues Orientales - Niveaux A1.1, A1.2, A2, B1, B2.1, B2.2, C1-1 et C1-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°28 du 4 juillet 2025 relative à la création du diplôme d'université (DU) Préparation au TOEIC entreprise;

Et sur proposition du Vice-Président en charge de la Formation,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Les jurys de diplômes d'université du Service universitaire des langues, des cultures et des certifications sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

D.U. CLC - Langue européenne Avancé B2-2 (Allemand, Anglais, Espagnol, Italien)	Marjorie JANER	MCF	Isabelle COMBES	PRAG
---	----------------	-----	-----------------	------

**Article 2 :** Le Vice-Président en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE  
DU : SULCC - CLC**  
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°27 du 5 juillet 2024 relative à la demande d'habilitation de la maquette de formation du diplôme d'université (DU) Préparation au TOEIC;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°28 du 4 juillet 2025 relative au renouvellement des diplômes d'université (DU) Langues européennes - Niveaux A1-1, A1-2, A1, A2, B1, B2.1, B2.2, C1 et Langues Orientales - Niveaux A1.1, A1.2, A2, B1, B2.1, B2.2, C1-1 et C1-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°28 du 4 juillet 2025 relative à la création du diplôme d'université (DU) Préparation au TOEIC entreprise;

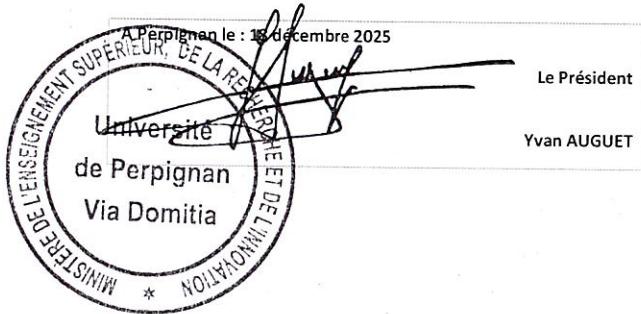
Et sur proposition du Vice-Président en charge de la Formation,

**ARRÈTE**

**Article 1 :** Les jurys de diplômes d'université du Service universitaire des langues, des cultures et des certifications sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

D.U. CLC - Langue européenne Expérimenté C1 (Allemand, Anglais, Espagnol, Italien)	Marjorie JANER	MCF	Isabelle COMBES	PRAG
--	----------------	-----	-----------------	------

**Article 2 :** Le Vice-Président en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE  
DU : SULCC - CLC**  
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°27 du 5 juillet 2024 relative à la demande d'habilitation de la maquette de formation du diplôme d'université (DU) Préparation au TOEIC;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°28 du 4 juillet 2025 relative au renouvellement des diplômes d'université (DU) Langues européennes - Niveaux A1-1, A1-2, A1, A2, B1, B2.1, B2.2, C1 et Langues Orientales - Niveaux A1.1, A1.2, A2, B1, B2.1, B2.2, C1-1 et C1-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°28 du 4 juillet 2025 relative à la création du diplôme d'université (DU) Préparation au TOEIC entreprise;

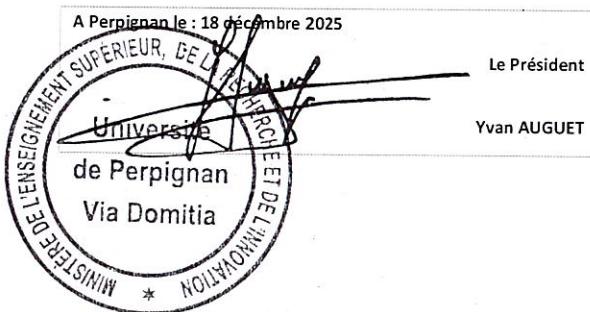
Et sur proposition du Vice-Président en charge de la Formation,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Les jurys de diplômes d'université du Service universitaire des langues, des cultures et des certifications sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

D.U. CLC - Langue orientale Découverte A1-1 (Arabe, Chinois, Japonais, Russe)	Isabelle COMBES	PRAG	Marjorie JANER	MCF
---	-----------------	------	----------------	-----

**Article 2 :** Le Vice-Président en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE  
DU : SULCC - CLC**  
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°27 du 5 juillet 2024 relative à la demande d'habilitation de la maquette de formation du diplôme d'université (DU)

Préparation au TOEIC;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°28 du 4 juillet 2025 relative au renouvellement des diplômes d'université (DU) Langues européennes - Niveaux A1-1, A1-2,

A1, A2, B1, B2.1, B2.2, C1 et Langues Orientales - Niveaux A1.1, A1.2, A2, B1, B2.1, B2.2, C1-1 et C1-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°28 du 4 juillet 2025 relative à la création du diplôme d'université (DU) Préparation au TOEIC entreprise;

Et sur proposition du Vice-Président en charge de la Formation,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Les jurys de diplômes d'université du Service universitaire des langues, des cultures et des certifications sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

D.U. CLC - Langue orientale Elémentaire A1-2 (Arabe, Chinois, Japonais, Russe)	Isabelle COMBES	PRAG	Marjorie JANER	MCF
--	-----------------	------	----------------	-----

**Article 2 :** Le Vice-Président en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE  
DU : SULCC - CLC**  
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°27 du 5 juillet 2024 relative à la demande d'habilitation de la maquette de formation du diplôme d'université (DU) Préparation au TOEIC;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°28 du 4 juillet 2025 relative au renouvellement des diplômes d'université (DU) Langues européennes - Niveaux A1-1, A1-2, A1, A2, B1, B2.1, B2.2, C1 et Langues Orientales - Niveaux A1.1, A1.2, A2, B1, B2.1, B2.2, C1-1 et C1-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°28 du 4 juillet 2025 relative à la création du diplôme d'université (DU) Préparation au TOEIC entreprise;

Et sur proposition du Vice-Président en charge de la Formation,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Les jurys de diplômes d'université du Service universitaire des langues, des cultures et des certifications sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

D.U. CLC - Langue orientale Intermédiaire A2 (Arabe, Chinois, Japonais, Russe)	Isabelle COMBES	PRAG	Marjorie JANER	MCF
--	-----------------	------	----------------	-----

**Article 2 :** Le Vice-Président en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 18 décembre 2025

Le Président

Yvan AUGUET



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE  
DU : SULCC - CLC  
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°27 du 5 juillet 2024 relative à la demande d'habilitation de la maquette de formation du diplôme d'université (DU) Préparation au TOEIC;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°28 du 4 juillet 2025 relative au renouvellement des diplômes d'université (DU) Langues européennes - Niveaux A1-1, A1-2, A1, A2, B1, B2.1, B2.2, C1 et Langues Orientales - Niveaux A1.1, A1.2, A2, B1, B2.1, B2.2, C1-1 et C1-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°28 du 4 juillet 2025 relative à la création du diplôme d'université (DU) Préparation au TOEIC entreprise;

Et sur proposition du Vice-Président en charge de la Formation,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université du Service universitaire des langues, des cultures et des certifications sont composés comme suit pour l'année universit:

D.U. CLC - Langue orientale Indépendant B1 (Arabe, Chinois, Japonais)	Isabelle COMBES	PRAG	Marjorie JANER	MCF
---	-----------------	------	----------------	-----

Article 2 : Le Vice-Président en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE  
DU : SULCC - CLC**  
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°27 du 5 juillet 2024 relative à la demande d'habilitation de la maquette de formation du diplôme d'université (DU) Préparation au TOEIC;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°28 du 4 juillet 2025 relative au renouvellement des diplômes d'université (DU) Langues européennes - Niveaux A1-1, A1-2, A1, A2, B1, B2.1, B2.2, C1 et Langues Orientales - Niveaux A1.1, A1.2, A2, B1, B2.1, B2.2, C1-1 et C1-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°28 du 4 juillet 2025 relative à la création du diplôme d'université (DU) Préparation au TOEIC entreprise;

Et sur proposition du Vice-Président en charge de la Formation,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Les jurys de diplômes d'université du Service universitaire des langues, des cultures et des certifications sont composés comme suit pour l'année universitaire :

D.U. CLC - Langue orientale Confirmé B2-1 (Arabe, Chinois, Japonais)	Isabelle COMBES	PRAG	Marjorie JANER	MCF
--	-----------------	------	----------------	-----

**Article 2 :** Le Vice-Président en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE  
DU : SULCC - CLC**  
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°27 du 5 juillet 2024 relative à la demande d'habilitation de la maquette de formation du diplôme d'université (DU) Préparation au TOEIC;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°28 du 4 juillet 2025 relative au renouvellement des diplômes d'université (DU) Langues européennes - Niveaux A1-1, A1-2, A1, A2, B1, B2.1, B2.2, C1 et Langues Orientales - Niveaux A1.1, A1.2, A2, B1, B2.1, B2.2, C1-1 et C1-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°28 du 4 juillet 2025 relative à la création du diplôme d'université (DU) Préparation au TOEIC entreprise;

Et sur proposition du Vice-Président en charge de la Formation,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Les jurys de diplômes d'université du Service universitaire des langues, des cultures et des certifications sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

D.U. CLC - Langue orientale Avancé B2-2 (Arabe, Chinois, Japonais)	Isabelle COMBES	PRAG	Marjorie JANER	MCF
--	-----------------	------	----------------	-----

**Article 2 :** Le Vice-Président en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 18 décembre 2025

Le Président

Yvan AUGUET



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE  
DU : SULCC - CLC**  
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°27 du 5 juillet 2024 relative à la demande d'habilitation de la maquette de formation du diplôme d'université (DU) Préparation au TOEIC;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°28 du 4 juillet 2025 relative au renouvellement des diplômes d'université (DU) Langues européennes - Niveaux A1-1, A1-2, A1, A2, B1, B2.1, B2.2, C1 et Langues Orientales - Niveaux A1.1, A1.2, A2, B1, B2.1, B2.2, C1-1 et C1-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°28 du 4 juillet 2025 relative à la création du diplôme d'université (DU) Préparation au TOEIC entreprise;

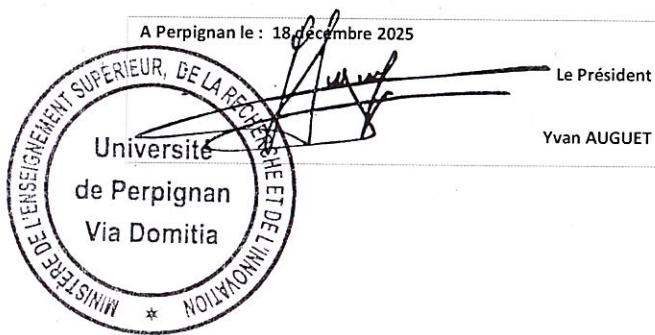
Et sur proposition du Vice-Président en charge de la Formation,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Les jurys de diplômes d'université du Service universitaire des langues, des cultures et des certifications sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

D.U. CLC - Langue orientale Expérimenté C1-1 (Chinois)	Isabelle COMBES	PRAG	Marjorie JANER	MCF
---	-----------------	------	----------------	-----

**Article 2 :** Le Vice-Président en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE  
DU : SULCC - CLC  
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°27 du 5 juillet 2024 relative à la demande d'habilitation de la maquette de formation du diplôme d'université (DU)

Préparation au TOEIC;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°28 du 4 juillet 2025 relative au renouvellement des diplômes d'université (DU) Langues européennes - Niveaux A1-1, A1-2, A1, A2, B1, B2.1, B2.2, C1 et Langues Orientales - Niveaux A1.1, A1.2, A2, B1, B2.1, B2.2, C1-1 et C1-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°28 du 4 juillet 2025 relative à la création du diplôme d'université (DU) Préparation au TOEIC entreprise;

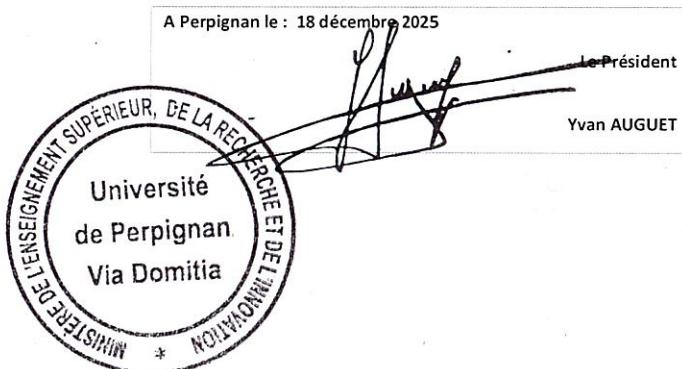
Et sur proposition du Vice-Président en charge de la Formation,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Les jurys de diplômes d'université du Service universitaire des langues, des cultures et des certifications sont composés comme suit pour l'année universitai

D.U. CLC - Langue orientale Expert C1-2 (Chinois)	Isabelle COMBES	PRAG	Marjorie JANER	MCF
--	-----------------	------	----------------	-----

**Article 2 :** Le Vice-Président en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE  
DU : SULCC - CLC  
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°27 du 5 juillet 2024 relative à la demande d'habilitation de la maquette de formation du diplôme d'université (DU)

Préparation au TOEIC;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°28 du 4 juillet 2025 relative au renouvellement des diplômes d'université (DU) Langues européennes - Niveaux A1-1, A1-2, A1, A2, B1, B2.1, B2.2, C1 et Langues Orientales - Niveaux A1.1, A1.2, A2, B1, B2.1, B2.2, C1-1 et C1-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°28 du 4 juillet 2025 relative à la création du diplôme d'université (DU) Préparation au TOEIC entreprise;

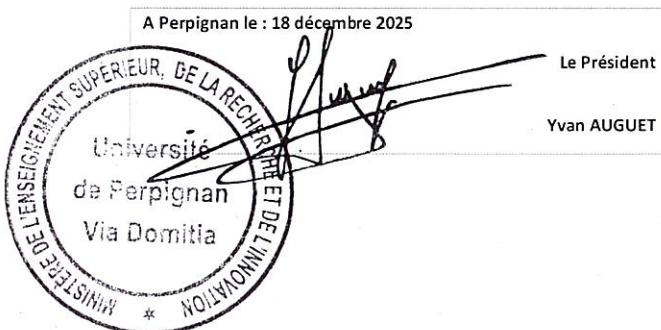
Et sur proposition du Vice-Président en charge de la Formation,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Les jurys de diplômes d'université du Service universitaire des langues, des cultures et des certifications sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

D.U. CLC - Préparation TOEIC	Marjorie JANER	MCF	Isabelle COMBES	PRAG
------------------------------	----------------	-----	-----------------	------

**Article 2 :** Le Vice-Président en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE  
DU : SULCC - CLC**  
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°27 du 5 juillet 2024 relative à la demande d'habilitation de la maquette de formation du diplôme d'université (DU)

Préparation au TOEIC;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°28 du 4 juillet 2025 relative au renouvellement des diplômes d'université (DU) Langues européennes - Niveaux A1-1, A1-2, A1, A2, B1, B2.1, B2.2, C1 et Langues Orientales - Niveaux A1.1, A1.2, A2, B1, B2.1, B2.2, C1-1 et C1-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°28 du 4 juillet 2025 relative à la création du diplôme d'université (DU) Préparation au TOEIC entreprise;

Et sur proposition du Vice-Président en charge de la Formation,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université du Service universitaire des langues, des cultures et des certifications sont composés comme suit pour l'année universit:

D.U. CLC - Préparation TOEIC Entreprises	Marjorie JANER	MCF	Isabelle COMBES	PRAG
--	----------------	-----	-----------------	------

Article 2 : Le Vice-Président en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

